



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**spécial n° 37 – 6 juin 2016**

<http://www.aube.gouv.fr/Publications/RAA>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE L'AUBE

PREFECTURE  
CABINET DU PREFET  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILES

**ARRETE N° PREF-SIDPC-2016/158-0001**  
**abrogation de la limitation de la vente**  
**de carburants**

LA PRÉFÈTE DE L'AUBE,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la défense ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants portant sur les pouvoirs généraux du maire en matière de police ;

Vu le plan national ressources hydrocarbures 2003-80/HDF/SIEN/DRD du 24 mars 2003 ;

Vu le plan zonal ressources hydrocarbures du 14 septembre 2005 ;

Vu le plan départemental ressources hydrocarbures du 30 septembre 2011 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur de Cabinet,

#### ARRETE

##### Article 1 :

L'arrêté n° PREF-SIDPC-201614501 du 24 mai 2016 portant limitation de la vente des carburants en jerricans et autres conteneurs portables est abrogé.

##### Article 2 :

Le secrétaire général, le directeur de cabinet, les sous-préfets, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, les exploitants de stations-services sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

TROYES, le 06 JUIN 2016

La Préfète,

Isabelle DILHAC